

Référentiel d'évaluation

de l'option de base groupée (O.B.G.)

PUERICULTURE - PUERICULTEUR / PUERICULTRICE

Code: 8207 P 5^{ème}-6^{ème} (Puériculture)
Code: 8213 P 7^{ème} (Puériculteur-puéricultrice)

(plein exercice et alternance art. 49)

Date d'approbation par la commission : 9 mai 2014

Date d'approbation par le Pouvoir organisateur :

Pour le Pouvoir Organisateur,

Prénom, Nom :

Signature

Mode d'emploi à l'usage de l'équipe pédagogique

1. Organiser

- a. Le schéma de passation des épreuves de qualification (www.cpeons.be) est d'application.
- b. Le référentiel fournit la nature et la planification pour le degré des différentes épreuves d'évaluation de l'OBG.
- c. La planification au sein d'une année peut être modifiée par la direction, si nécessaire.
- d. Le règlement des études fournit les principes de l'agenda et de l'organisation des épreuves. L'école décide des modalités pratiques et les communique.
- e. C'est l'école qui désigne les épreuves qualifiantes et transcrit son choix dans un tableau récapitulatif des épreuves qui lui est propre. Cependant, le référentiel propose une sélection d'épreuves qualifiantes qui répond aux exigences en la matière.

2. Enseigner

- a. Chaque enseignant conçoit ses activités d'enseignement sur base des indications des différents référentiels (profil de formation, référentiel d'évaluation, programme) et des recommandations pédagogiques et méthodologiques du Pouvoir Organisateur (projets pédagogique et éducatif de la Province de Hainaut).

En particulier, les apprentissages sont articulés logiquement en fonction:

- de la nature de chacune des épreuves et de leur planification,
- du tableau de concertation pour la planification des ressources,
- de la concertation de l'équipe pédagogique,
- des contraintes et opportunités inhérentes à l'environnement (commande client, projet, ...) et à l'organisation (absence d'un professeur, disponibilités d'un matériel, ...).

Le tableau de concertation pour la planification des ressources répartit les apprentissages tout au long du cursus en cohérence avec les épreuves de l'OBG. Il est un outil indispensable afin de garantir que tous les apprentissages nécessaires à la maîtrise de l'EAC seront effectivement organisés. Il vise aussi à optimiser l'emploi du temps et éviter qu'un apprentissage soit effectué plusieurs fois dans différents cours au détriment d'autres apprentissages. Pour faciliter le travail de concertation, la commission s'efforce de fournir un tableau indicatif. Chaque équipe est appelée à l'adapter à ses besoins ou, le cas échéant, à construire son propre tableau. Le tableau doit aider le nouvel enseignant à s'inscrire harmonieusement dans le projet de l'équipe.

- b. Un élève ne peut être sanctionné pour des compétences qu'il n'a pu apprendre. Lorsque des événements empêchent le respect des planifications, l'équipe éducative peut légitimement et de manière exceptionnelle, modifier l'épreuve afin qu'elle corresponde aux compétences réellement enseignées aux élèves. Cependant, il appartient à l'école de veiller à ce que, au terme du degré, l'ensemble des compétences CM du PF (compétences à maîtriser du profil de formation) aient été enseignées et évaluées. La modification des échéances des périodes telles que définies dans le règlement des études nécessite l'accord du P.O.

3. Evaluer les compétences par le biais des EAC (ensembles articulés de compétences)

- a. Le règlement des études explicite les modalités de l'évaluation.
- b. L'évaluation est collégiale, les compétences de l'élève sont appréciées par le jury sur base du cahier des charges et à l'aide de la grille d'évaluation.
- c. Les informations permettant de juger des compétences actuelles de l'élève sont soumises à l'ensemble du jury. Il peut s'agir d'un travail écrit ou pratique, d'un entretien avec l'élève, d'un rapport et de l'observation des compétences exercées sur le lieu de stage ou encore des activités de remédiation. Le travail journalier ne constitue pas une information suffisante.
- d. Dans le cas des CEFA, des compétences sont nécessairement apprises, exercées et évaluées sur le lieu de stage grâce à une grille d'évaluation spécifique, propre à l'école.
- e. Lorsqu'une remédiation a été mise en place, les résultats obtenus sont pris en considération.

4. Evaluer les ressources

- a. Les ressources sont :
 - les savoirs : les concepts, notions, règles, principes que l'élève est capable de citer – nommer – reconnaître – définir – décrire – expliquer –
 - les savoir-faire : les outils, techniques, notions, règles, principes, méthodes, que l'élève est capable d'utiliser – de lire – d'appliquer – d'illustrer – de pratiquer – de manipuler – de documenter – ...
 - les attitudes.
- b. Les ressources sont évaluées de manière contextualisée lors des épreuves EAC. Les ressources en lien avec la problématique traitée peuvent faire l'objet de questions directes les ciblant précisément.
- c. Il est cependant possible d'évaluer de manière sommative des ressources non contextualisées lors d'une épreuve spécifique non qualifiante. Il s'agit alors de cibler les ressources-clés, c'est-à-dire les ressources identifiées comme des pré-requis essentiels à la réussite (par exemple, les règles et pratiques de sécurité, d'hygiène, de déontologie ou la manipulation de machines, ...). Les ressources-clés sont répertoriées dans le tableau de concertation pour la planification des ressources. Un module-ressources peut tenir lieu d'épreuve de l'OBG une fois par année scolaire, à la place d'un EAC. Dans ce cas, le référentiel le prévoit.
- d. L'épreuve ou module ressources est unique pour l'ensemble des cours de l'OBG. Elle est conçue collégalement.
- e. Certains référentiels autorisent l'évaluation de ressources non contextualisées en plus de l'EAC. Ce dispositif est exceptionnel et motivé par des spécificités des grilles horaires. Si le référentiel ne le prévoit pas, une telle procédure d'évaluation ne doit pas être envisagée.

5. Délibérer l'épreuve de l'OBG

- a. Le jury, constitué de professeurs de l'OBG et, pour les épreuves qualifiantes, idéalement de membres extérieurs, est présidé par un de ses membres internes à l'établissement ou par la Direction ou son délégué.
- b. Sur base des commentaires exprimés par chacun de ses membres, le jury décide collégalement si l'élève maîtrise les compétences visées par l'épreuve. Il n'y a donc pas d'évaluation « cours par cours ».
- c. Le jury peut acter directement la décision (maîtrise / non maîtrise) ou choisir de coter le niveau des compétences. La cotation est collégiale, basée sur le consensus ou la moyenne.
- d. En cas d'échec, le jury motive sa décision en indiquant la nature des manquements. Il décide des modalités de remédiation. Si l'élève doit ne représenter qu'une partie de l'épreuve, le jury explicite la nature de la nouvelle épreuve.
- e. Le Président signe le bulletin et le transmet à la Direction.

La délibération certificative ou pour le passage de classe est organisée conformément au règlement des études.

6. Remédier

- a. La remédiation est immédiate (lors de l'apprentissage) ou différée (après l'épreuve sommative et le constat d'échec).
- b. La remédiation indiquée pour l'élève en échec est actée au bulletin et mise en place au plus tôt.

7. Communiquer

- a. Les informations pédagogiques (dont les critères d'évaluation et la nature des EAC) et pratiques sont communiquées et expliquées aux élèves et parents en début de formation. Le canevas « Mon dossier d'apprentissage » proposé par le CPEONS dans le cadre de la CPU peut être adapté dans ce but.
- b. La grille d'évaluation tient lieu de bulletin pour l'OBG. Un récapitulatif des différentes épreuves, en particulier des épreuves comptant pour la qualification, peut être joint.
- c. Le jury extérieur s'adaptera plus aisément au dispositif s'il est préalablement informé du cahier des charges, de la grille d'évaluation, des règles de délibération, de son propre rôle et du déroulement de l'épreuve.

Recommandations destinées à l'équipe pédagogique

La commission définit les références communes aux différents établissements qui organisent la section. Chaque école reste souveraine pour opérer certains choix, tels que le barème des évaluations, la planification des stages, la prise en charge de la préparation des élèves aux épreuves, la constitution des jurys et leur fonctionnement, l'organisation des remédiations, le portfolio, etc.

1. Les épreuves de qualification

Les épreuves de qualification (EAC Q) interviennent seules dans l'octroi du certificat de qualification. Il s'agit nécessairement d'EAC qui, ensemble, couvrent toutes les Compétences à Maîtriser (CM) du Profil de Formation (PF).

Le référentiel propose un choix d'épreuves de qualification, indiquées par le sigle « Q » dans le tableau récapitulatif des épreuves. L'école peut modifier cette option tout en veillant à couvrir le PF.

Les autres épreuves EAC ont une valeur plus formative mais peuvent intervenir dans la décision de passage de classe.

Au moins une épreuve de qualification doit être organisée par année d'études.

Certains EAC sont simplifiés et constituent une étape avant l'EAC. On parle d'approche spiralaire. L'EAC simplifié est dit « intermédiaire » (EAC I).

Les modules ressources et les EAC complétés d'une épreuve « ressources » non contextualisée ne sont jamais qualifiants.

Si le découpage en EAC est spiralaire, il semble logique de considérer comme qualifiants les EAC terminaux. Néanmoins, l'EAC qualifiant de 5^{ème} année peut être un EAC intermédiaire de la spirale (EAC I/Q).

Sauf réorientation, le redoublement en 5^{ème} année est rarement pertinent dans le cadre d'une OBG spiralaire.

2. Respect des programmes

Il est prévisible que le programme, le profil de formation (PF) et le présent dossier d'évaluation soient cohérents entre eux. En cas de doute, le PF reste la référence principale. Il faut cependant noter que les métiers évoluent, de sorte qu'un PF peut subir des adaptations. Un dossier d'évaluation reste donc un outil « à un moment donné », susceptible de perfectionnements.

3. Stages (sauf puériculture, aspirant en nursing, ens. professionnel secondaire complémentaire et CEFA)

Le stage est un lieu d'apprentissage au même titre que l'atelier, le laboratoire ou la salle de classe.

Il permet d'intégrer les apprentissages des différents cours et d'exercer ses compétences dans un contexte professionnel réel. Il est organisé conformément au règlement des études.

Les compétences exercées en stage sont une information utile pour évaluer certains EAC. Dans ce cas, la grille d'évaluation de l'EAC le prévoit. Les consignes pédagogiques du stage gagnent donc à être conçues collégalement par l'ensemble des professeurs de l'OBG. Le professeur « maître de stage » doit disposer des informations suffisantes, en particulier d'indicateurs, pour observer les compétences de l'élève en stage et en rendre compte aux membres du jury. Il reste indiqué d'organiser des épreuves à caractère pratique au sein de l'école et en présence des membres du jury.

Il est également possible au jury de l'épreuve EAC d'évaluer les compétences de l'élève à partir du rapport de stage, d'une épreuve orale portant sur ce rapport et des informations recueillies par le maître de stage. Dans ce cas, le scénario de l'épreuve le prévoit.

Par contre, l'appréciation globale donnée au stage ne concerne pas nécessairement les seules compétences visées par l'EAC et ne constitue donc pas en soi une information pertinente pour décider de la maîtrise d'un EAC. Pour rappel, une épreuve de l'OBG est interdisciplinaire et doit être évaluée par l'ensemble des enseignants de l'OBG. L'appréciation du stage reste une démarche formative nécessaire.

Les questions d'indiscipline ne peuvent intervenir dans l'évaluation et sont traitées sur base du règlement d'ordre intérieur et de la convention de stage. En particulier, l'absence non justifiée sur le lieu de stage entre dans le total légal d'absences injustifiées. L'étudiant perd alors la qualité d'élève régulier.

Cependant, certains profils de formation comportent des CM relatives aux conduites professionnelles adaptées (ex. : la ponctualité). Dans ce cas seulement, ces conduites peuvent intervenir comme indicateurs et sont reprises dans la grille d'évaluation du référentiel.

4. Barème (EAC)

ATTENTION : le référentiel fixe un seuil minimum à atteindre. Ce seuil ne peut dépasser les exigences du profil de formation. L'élève qui atteint ce seuil doit réussir l'épreuve. L'équipe pédagogique doit s'efforcer d'amener chaque élève à ce seuil et de favoriser le dépassement du seuil.

Le barème indiqué dans le référentiel est fourni à titre indicatif.

Un barème adéquat pour l'évaluation d'un EAC est : non acquis (NA) / acquis (A). Cette approche, en phase avec l'intégration de compétences et la logique interdisciplinaire, aide à motiver adéquatement les décisions d'échec. Cependant, elle nécessite un fonctionnement adapté du jury.

Lorsque le critère de maîtrise de la compétence est acquis, il peut être coté.

La cotation de chaque critère et de calcul de la moyenne pour une réussite à 50% conduit l'élève à réussir l'épreuve même lorsqu'il présente des lacunes importantes au niveau de l'un ou l'autre critère. Cette situation moins cohérente avec l'approche par compétences peut compliquer la motivation des décisions.

5. Pondération (EAC)

Le référentiel ne fournit pas de pondération. L'école peut opter pour une pondération et la décliner par une répartition des points ou par un nombre d'étoiles. La pondération peut être remplacée par la prise en compte d'indicateurs « incontournables » que sont les contraintes particulières imposées dans les consignes du cahier des charges de l'EAC.

6. Cours de la formation commune (FC)

Les cours de la FC sont évalués séparément par discipline.

Un professeur de la FC peut, sur décision de l'équipe pédagogique, participer au jury de l'OBG.

Il peut utiliser la production de l'OBG comme support pour évaluer les compétences propres à sa discipline de la FC mais il ne peut faire intervenir cette appréciation dans l'évaluation de l'OBG, laquelle porte exclusivement sur les compétences CM du PF.

Le tableau de planification peut intégrer des ressources des cours de la formation commune et faciliter ainsi la coordination des apprentissages.

7. Encadrement de l'épreuve EAC

Le référentiel prévoit la désignation de la discipline dont le chargé de cours sera chargé de favoriser l'intégration des apprentissages et préparer les élèves à l'épreuve EAC (professeur-accompagnateur).

La Direction de l'établissement peut modifier cette disposition.

8. Autonomie, responsabilité et évaluation formative

Le dispositif d'évaluation de l'OBG fonctionne mal s'il est mal compris par les élèves, leurs parents ou par les enseignants. Des conditions qui favorisent son bon fonctionnement sont :

- la compréhension et l'adhésion des enseignants à l'approche pédagogique, leur volonté de réussir en équipe ;
- l'information claire et cohérente des élèves et des parents, qu'il s'agisse des grilles, des scénarios ou de l'organisation ;
- lors de l'apprentissage, l'utilisation systématique et maîtrisée des grilles critériées, dans une perspective d'auto-évaluation et de remédiation immédiate.

9. Culture scolaire

Elèves, parents et enseignants sont imprégnés d'une culture scolaire fondée sur la vérification des savoirs, la sanction du mérite et la motivation par les points.

Le changement de culture est fondamental et réclame d'être expliqué. Il nécessite de la patience, un cadrage fréquent, une concertation et un effort de communication. La transition peut induire des effets pervers dont le jeune ne doit pas faire les frais.

10. Recommandations particulières de la commission

A. Grille des cours

Compte tenu des compétences du profil en 7^{ème}, en particulier concernant la prise en charge des enfants à besoins spécifiques, la commission regrette l'absence de cours de diététique en 6^{ème} et 7^{ème} années) et de techniques éducatives (7^{ème} année) dans la grille de l'OBG. Les activités complémentaires permettent éventuellement de pallier partiellement à ce manque. **Une modification de la grille des cours de l'OBG serait souhaitable.**

B. L'autoévaluation

L'autoévaluation est une compétence qui sera évaluée en 7^{ème} mais qui gagne à être entraînée tout au long du cursus.

C. Articulation de l'épreuve EAC et des compétences constatées en stage

L'évaluation de certains ensembles articulés de compétences du puériculteur/de la puéricultrice prend son sens en stage. Pour des raisons déontologiques et organisationnelles, il est cependant difficile de réunir le jury dans un contexte de stage.

La commission propose d'organiser ces épreuves selon les modalités suivantes :

- 1) des compétences de l'EAC sont évaluées de manière sommative en stage en fin de période par le professeur responsable, sur base du cahier des charges du référentiel d'évaluation et selon les modalités définies par l'école.
- 2) avant l'épreuve EAC proprement dite, le professeur responsable de l'évaluation en stage fait rapport au jury et l'informe:
 - a. du contexte de l'évaluation en stage,
 - b. du bilan des compétences identifiées comme acquises.
- 3) le jury EAC peut décider de prendre en compte ces acquis et d'adapter l'épreuve. Il peut alors interroger l'élève par rapport à l'évaluation en stage et/ou lui demander d'effectuer des tâches qu'il juge encore nécessaires afin de prendre décision par rapport à la maîtrise des compétences ciblées par l'épreuve EAC. Il ne peut en aucun cas s'agir d'une évaluation de ressources non contextualisées. Le jury complète le bulletin collégialement.

Il est important de communiquer aux lieux de stage et par période les informations pédagogiques utiles, telles que le cahier des charges de l'épreuve EAC concernée, la liste des compétences ciblées ou la grille critériée d'évaluation.

D. Eléments de la réglementation spécifique aux études d'aspirant en nursing et de puériculteur/trice.

Il y a lieu de suivre les dispositions réglementaires actuelles.

En septembre 2013, ces dispositions prévoient que :

6 SEPTEMBRE 2001. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant les conditions de validité et la répartition des stages pour les options de base groupées "puériculture" et "aspirant/aspirante en nursing" du 3ème degré de qualification de l'enseignement secondaire et pour la 7ème année conduisant à l'obtention du certificat de qualification de "puériculteur/puéricultrice"

Art. 1^{er} (... Définition)

« 1^o stages : le volet de la formation qui, complémentaire aux formations théoriques et pratiques reçues à l'école, permet aux élèves **d'exercer, développer et maîtriser en institution l'ensemble des compétences du profil de formation** de puéricultrice (...).»

« Art. 4. (...) L'encadrement des stagiaires est placé sous la responsabilité d'un "enseignant maître de stages" qualifié en fonction des **objectifs assignés à chacun des stages**. Il assure le suivi pédagogique individuel des stagiaires et, en suivant l'évolution du stage, en collaboration avec le personnel de l'institution d'accueil, il en conduit l'évaluation ».

« Art. 6. Les élèves rédigent au moins un rapport à l'issue de chaque stage organisé dans un lieu déterminé. **Ce rapport est un document destiné à fournir la preuve tant de l'acquisition progressive d'une démarche d'observation, d'analyse et d'adaptation que de la réalité de l'accomplissement des stages prévus.**

Art. 7. Les stagiaires doivent avoir la possibilité d'exécuter des **tâches en rapport avec leur niveau de compétence. Ces tâches doivent être conformes aux activités décrites dans le profil de formation.**

En aucun cas, ils ne peuvent assumer seuls la prise en charge d'un groupe d'enfants, responsabilité à laquelle ils ne s'initient que sous la tutelle des professionnels attachés à l'institution ».

Art 8 : (...) Sur les trois années, 100p peuvent être consacrées à des séminaires et visites d'étude.

6 SEPTEMBRE 2001. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant réglementation spéciale relative aux options de base groupées "<puériculture>" et "aspirant/aspirante en nursing" du troisième degré de qualification de l'enseignement secondaire ainsi qu'à la 7^e année d'enseignement secondaire professionnel conduisant à l'obtention du certificat de qualification de puériculteur/puéricultrice

« Art. 4. § 1^{er}. Est admis à l'épreuve de qualification de puériculteur/puéricultrice, l'élève qui a effectué avec fruit des stages comportant un minimum de 1 000 périodes de 50 minutes dont au moins :

1° 400 périodes de 50 minutes en 7^e année lorsque l'élève a suivi l'option de base groupée "puériculture";

2° 500 périodes de 50 minutes en 7^e année lorsque l'élève a suivi l'option de base groupée "aspirant/aspirante en nursing". »

« Art. 5. § 1^{er}. Le certificat de qualification de "puériculteur/puéricultrice" est délivré à l'issue de la 7^e année professionnelle aux élèves réguliers qui satisfont aux conditions suivantes :

1° avoir subi avec fruit une épreuve de qualification » (*remplacée depuis par des épreuves de qualification*) « portant sur la vérification de la maîtrise et de l'intégration dans la pratique des compétences énumérées à l'annexe 8 du décret du 8 mars 1999 visé à l'article 2, § 1^{er};

2° être titulaire du certificat d'enseignement secondaire supérieur.

§ 2. Le jury chargé de délivrer ce certificat comprend au moins un infirmier/une infirmière membre du personnel enseignant et un membre du personnel enseignant chargé de la formation en psycho-pédagogie.

Le membre du personnel chargé de la coordination du stage fait d'office partie de ce jury. »

Le décret du 17 juillet 2013 « portant diverses modifications en matière de formation des personnels de la santé » ne modifie pas les dispositions citées ci-dessus. C'est dorénavant le Ministre de l'enseignement secondaire qui arrête les dispositions.

Conclusions

1. Les stages doivent donc être évalués systématiquement. Ils doivent être articulés sur la progression des apprentissages et fondés sur les compétences, donc coller aux EAC et au tableau de concertation.
2. Le support d'évaluation du stage est au minimum un rapport par stage, lequel doit permettre de vérifier la **démarche d'observation, d'analyse et d'adaptation de l'élève**.
3. Il est légitime de réserver l'évaluation de certaines compétences aux seuls stages, à condition de le prévoir dans le référentiel d'évaluation des EAC. Dès lors, ce sont les épreuves EAC et les stages qui, ensemble, doivent permettre de vérifier l'ensemble des compétences du profil.
4. La réussite des stages est strictement requise par année pour le passage de classe et globalement pour la qualification (avec le CESS).

Evaluation de l'option de base groupée

3ème degré : 5^e – 6^e – 7^e

Section (PF) : Code: 8207 5^e-6^e (Puériculture)
Code: 8213 7^e (Puériculteur-puéricultrice)

Tableau récapitulatif des épreuves

Epreuve (**)	Q (*)	Intitulé
5^e -6^e		
EAC1	X	Le repas et le biberon intégrés dans un menu hebdomadaire adapté à l'enfant avec particularité alimentaire
EAC 2	X	Décrire un enfant et proposer un jouet adapté à son âge
EAC 3	X	Concevoir et réaliser une activité éducative et socialisante
EAC 4	X	La prise en charge globale des soins à l'enfant
EACi 1		Mise en scène ludique d'une collation simple
EACi2-ressources		Les soins d'hygiène et de confort et la sieste
7^e		
EAC 5	X	S'approprier le projet éducatif, acquérir une identité professionnelle
EAC 6	X	Prendre en charge un enfant à besoins particuliers
EAC 7	X	L'accompagnement de l'enfant et de ses parents en équipe pluridisciplinaire

Planification des épreuves (organigramme)

	Période 1	Période 2	Période 3
5 ^{ème}	EACi 1	EACi 2 + ressources	EAC 1
6 ^{ème}	EAC 2	EAC 3	EAC 4
7 ^{ème}	EAC 5	EAC 6	EAC 7

(*) Placer une croix (X) lorsque l'EAC compte comme épreuve de qualification (au choix de l'école – donné à titre indicatif)

(**) EAC = ensemble articulé de compétences

EACi = EAC intermédiaire

EACi/ressources = EACi complété d'une évaluation de ressources non contextualisées.

section : Puériculteur-puéricultrice

TABLEAU DE CONCERTATION POUR LA PLANIFICATION DES RESSOURCES (savoirs – savoir-faire – attitudes)

Tableau fourni à titre indicatif dans le but de faciliter la concertation pour la planification

Cours de l'OBG (et cours de la formation commune, s'il y a lieu)

EAC :	Période	Soins	Techniques éducatives	Psycho - pédagogie	Diététique	TP Stage	Déontologie	Français	Mathématique
EACi 1	5/1	Hygiène corporelle et vestimentaire Lavage simple des mains Le moment du repas Les besoins primaires	Aménagement et décoration de la table Accompagnement de l'enfant dans la vie en collectivité La stimulation à l'autonomie Petits jeux « de récré » Techniques de bricolage et psychomotricité fine Techniques artisanales : sources documentaires, organisation du travail	Grille d'observation de l'enfant: motricité fine et globale Le développement psychomoteur L'éducation aux normes de la vie en collectivité L'éducation à l'autonomie	Sélection des fruits de saison Nettoyage, épluchage des fruits et confection d'une collation Les couverts, la vaisselle L'alimentation équilibrée Organisation des structures et milieux d'accueil	Accompagnement de l'enfant durant les collations et repas Analyse de la décoration de l'espace de vie Observation à l'aide d'une grille : aspects psychomoteurs	Qualité de la puéricultrice : - la discrétion, le secret professionnel - les qualités professionnelles	Formuler une instruction simple	Calcul d'un prix de " revient"

Référentiel d'évaluation des compétences
F 8207 + 8213 Puériculteur/puéricultrice

EAC :	Période	Soins	Techniques éducatives	Psycho - pédagogie	Diététique	TP Stage	Déontologie	Français	Mathématique
EACi 2+ ressources	5/2	<p>Réalisation des soins d'hygiène selon la démarche en <u>soins</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> * change * pts soins * pédiculose * bain * érythèmes fessiers * observation des selles et des urines <p>selon les règles d'<u>hygiène</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> * hygiène corporelle * prépa solution désinfectante +désinfection * lavage des mains <p><u>de sécurité</u>:</p> <ul style="list-style-type: none"> * fautes graves * la table à langer * manipulation de l'enfant <p><u>d'autonomie</u></p> <ul style="list-style-type: none"> * la mise sur le petit pot * habillage * chaussures <p>Le moment du repos</p>	<p>Jeux psychomoteurs intégrés aux activités quotidiennes, au service de la psychomotricité et de l'autonomie</p> <p>Jeux intégrés aux activités quotidiennes, au service du développement langagier et de la socialisation</p> <p>Les activités ludiques apaisantes et d'intégration</p>	<p>Comportements sécurisants, stimulants et apaisants vis-à-vis de l'enfant lors d'un soin d'hygiène et de la mise au lit</p> <p>Besoin de sécurité</p> <p>Angoisse et anxiété chez l'enfant</p> <p>Grille d'observation de l'enfant: langage, socialisation, psychosexuel, indices de bien-être</p>	<p>Stérilisation des biberons</p> <p>Les produits de biberonnerie et leurs qualités et inconvénients – les produits spécifiques – avantages et inconvénients de l'allaitement maternel</p> <p>Les stades alimentaires</p>	<p>Observation systématique de l'enfant sous l'angle du langage, de la socialisation, du développement psycho-sexuel et du bien-être</p> <p>Effectuer les soins d'hygiène et de confort chez l'enfant sain</p> <p>Mettre à la sieste</p> <p>Stériliser un biberon</p> <p>Prendre en compte le besoin de sécurité, mettre en œuvre des stratégies d'apaisement.</p> <p>Stimuler le langage lors des activités de la vie quotidienne</p>	<p>ONE</p> <p>Maltraitance, droits et devoirs des enfants et de la puéricultrice</p> <p>SAJ / SPJ</p>		<p>Calculs de dilution</p>

Référentiel d'évaluation des compétences
F 8207 + 8213 Puériculteur/puéricultrice

EAC :	Période	Soins	Techniques éducatives	Psycho - pédagogie	Diététique	TP Stage	Déontologie	Français	Mathématique
EAC 1	5/3	<p>La croissance de l'enfant :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Calculs d'âge * Dentition * Calculs de croissance 	<p>Jeux éducatifs orientés vers l'autonomie et l'équilibre alimentaires</p> <p>Les aspects éducatifs des activités de dessin</p>	<p>Comportements sécurisants, stimulants et apaisants vis-à-vis de l'enfant lors de l'administration d'un repas</p> <p>Développement intellectuel</p> <p>Les stades du dessin</p>	<p>Organisation des repas : consistance des repas / évolution de la vaisselle/ règle d'Appert</p> <p>Equilibre alimentaire</p> <p>Réalisation d'un biberon / repas</p> <p>Les particularités alimentaires (allergies, goûts, ...)</p> <p>Type d'alimentation (diversifiée ou non)</p> <p>Nombre de repas/biberons par jour</p> <p>Quantité de lait à administrer sur la journée</p> <p>Quantité et type d'aliment par repas</p> <p>Texture et température du repas</p>	<p>Observation systématique de l'enfant sous l'angle du développement physique et intellectuel.</p> <p>Activités de dessin</p> <p>Préparation et accompagnement des moments « repas »</p>	<p>La neutralité</p> <p>Relation repas et religion.</p>		Règle d'Appert

Référentiel d'évaluation des compétences
F 8207 + 8213 Puériculteur/puéricultrice

EAC :	Période	Soins	Techniques éducatives	Psycho - pédagogie	Diététique	TP Stage	Déontologie	Français	Mathématique
EAC 2	6/1	<p>Le mobilier de puériculture</p> <p>L'hygiène des jouets</p> <p>mode de transmission des maladies</p> <p>Les dangers des jouets en fonction de l'âge (petites pièces, substances, ...)</p> <p>Les accidents domestiques</p>	<p>Réalisation d' une fiche d'activité</p> <p>Sélection de jeux en fonction de l'âge de l'enfant – recherche du potentiel éducatif d'un jeu</p> <p>Aménagement de l'espace jeu en crèche selon les capacités, besoins de l'enfant</p> <p>Les jouets en fonction des capacités, besoins, niveau de développement de l'enfant</p>	<p>Les besoins psychosociaux</p> <p>Le jeu.</p> <p>Observation du développement global de l'enfant sur le lieu de stage (à partir d'une grille) et interprétation en lien avec les besoins</p>		<p>Observation systématique de l'enfant.</p> <p>Description globale d'un enfant.</p> <p>Choix des jouets et aménagement de l'espace de jeu.</p>			

Référentiel d'évaluation des compétences
F 8207 + 8213 Puériculteur/puéricultrice

EAC :	Période	Soins	Techniques éducatives	Psycho - pédagogie	Diététique	TP Stage	Déontologie	Français	Mathématique
EAC 3	6/2	Prévention des accidents lors d'activités de groupe Les règles d'hygiène et de prophylaxie lors des activités en groupe Pédiculose.	Activités en groupe Conception d'une fiche d'activité en groupe Méthodologies éducatives et socialisantes autour de thématiques (le repas, le jeu coopératif, le conte, ...) Spécificités des activités socialisantes en crèche	La socialisation par le jeu Les activités d'éveil		Observer le groupe d'enfant et leurs relations interpersonnelles Préparer et mener des activités ludiques éducatives et socialisantes			
EAC 4	6/3	Prise en charge de l'enfant sain et d'un enfant malade (paramètres de croissance, médicaments, diverses pathologies, moment du repos: MSN et monitoring d'apnées) Notions de secourisme et soins d'urgence. Le bain du nourrisson	Prise en charge occupationnelle de l'enfant lors du change,... (jeux de doigts, chants,...)	Adopter des comportements apaisants et sécurisants de l'enfant lors des soins, de la mise au lit et de l'administration d'un médicament Gérer les comportements problématiques		Surveiller la santé l'enfant. Prendre les paramètres Prendre en charge l'enfant dans sa globalité en accompagnant les soins par des jeux Administrer des médicaments Gérer les incidents et les comportements problématiques			

Référentiel d'évaluation des compétences
F 8207 + 8213 Puériculteur/puéricultrice

EAC :	Période	Soins	Techniques éducatives	Psycho - pédagogie	Diététique	TP Stage	Déontologie	Français	Mathématique
EAC 5	7/1	Les exigences du métier et les attitudes professionnelles. Analyse et traduction du projet éducatif en actions concrètes. Les aspects déontologiques d'un projet éducatif Avantages et inconvénients du self service.		Définir un objectif éducatif à partir du stade de développement et des besoins d'un enfant Situations de conflit et attitudes professionnelles. Analyse et traduction du projet éducatif en actions concrètes.		Comparer les pratiques de puériculture et le projet de l'institution Comparer des institutions Définir des objectifs éducatifs Défendre un point de vue professionnel personnel		Argumenter	

Référentiel d'évaluation des compétences
F 8207 + 8213 Puériculteur/puéricultrice

EAC :	Période	Soins	Techniques éducatives	Psycho - pédagogie	Diététique	TP Stage	Déontologie	Français	Mathématique
EAC 6	7/2	L'enfant et le handicap physique. L'enfant prématuré. L'enfant et les maladies génétiques. Les centres d'accueil (SAJ, IMP,...)		L'enfant et le handicap mental, relationnel et sensoriel. Le quotient intellectuel. Les types de handicaps. Les causes des handicaps – croyances et connaissances – inné et acquis L'enfant à l'hôpital. La maltraitance. La place de l'expérimentation et de l'initiative dans le jeu La sélection de jeux en fonction de l'objectif éducatif Les qualités et les limites d'un jeu : approche globale.		Observer et expliquer les besoins spécifiques d'un enfant Sélectionner un jeu en fonction d'objectifs éducatifs Sélectionner ou adapter un jeu en fonction des besoins spécifiques de l'enfant Mener des activités ludiques laissant l'initiative et l'expérimentation par l'enfant			

EAC :	Période	Soins	Techniques éducatives	Psycho - pédagogie	Diététique	TP Stage	Déontologie	Français	Mathématique
EAC 7	7/3	<p>Organisation globale en crèche / école: besoins d'hygiène / repos / repas / jeux.</p> <p>Planning de soins en maternité (prise en charge dès la naissance)</p> <p>Les pathologies du sommeil (cauchemars, MSN,...) et leur accompagnement.</p> <p>Préparation de l'enfant à la consultation ONE / carnet ONE.</p> <p>Relation avec les parents (identification et réponses aux attentes des parents en matière de santé).</p>		<p>Planning des jeux en rapport avec le développement psychomoteur.</p> <p>Relation avec les parents (identification et réponses aux attentes des parents en matière de développement et d'épanouissement).</p> <p>Les parents et l'enfant handicapé</p> <p>Les explications à l'enfant.</p>		<p>Activités d'accueil</p> <p>Relations aux parents.</p> <p>Participation à la concertation en équipe.</p> <p>Description, analyse et utilisation des outils de communication professionnelle</p> <p>Planification des activités de puériculture dans le cadre de l'organisation institutionnelle</p>		Prendre la parole en réunion	

Niveau : 5^{ème}

Classement : Professionnel

Section : Puériculture

Intitulé : Mise en scène ludique d'une collation simple.

Epreuve intermédiaire

CAHIER DES CHARGES – EACi 1

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 1. Eduquer, socialiser l'enfant : 1.1.11/1.5.1/1.5.2/1.5.3/1.5.4/1.5.6/1.5.10/1.6.1/
1.6.2/1.7.1/1.7.2/1.8.1/1.11.1/1.11.2/1.13.1/1.13.2/1.13.3/1.13.4/1.14.2

Fonction 2. Fonction de soins et de santé, prévention de la santé :

2.5.1/2.5.2/2.5.3/2.5.4/2.5.5/2.14.1/2.21.2/2.21.3/2.21.4

Fonction 5. Fonction sociale et de communication : 5.9.1

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle.

« Vous êtes puériculteur(trice) en 1^{re} maternelle à l'école Jacques Brel. Ce matin, vous donnerez la collation lactée que vous aurez conçue à 2 enfants sans régime particulier. Avant l'heure de la collation, vous préparerez celle-ci selon les règles alimentaires, d'hygiène et sécurité. Ensuite, vous accueillerez vos enfants autour d'une table que vous aurez décorée sur un thème adapté que vous choisirez. A table, vous serez vigilant(e) au bien-être comme à l'apprentissage des règles de vie en collectivité et stimulerez l'autonomie de ces enfants ».

3. Invariants.

- Prise en charge des enfants sans régime.
- Conception, présentation et préparation d'une collation simple équilibrée.
- Choix de produits saisonniers.
- Décoration de la table avec thématique au choix en lien avec le contexte.
- Accompagnement des enfants dans la prise d'une collation.

4. Paramètres (variables)

- Le thème (saison, fête, produit, personnage, visite, ..) de décoration et les éléments demandés.
- Thème imposé ou au choix.
- Types de composants de la collation : imposés (à base de fruits ou de légumes ou de produit lacté).
- L'âge de l'enfant.
- Le nombre d'enfants (2 à 4).
- La saison.

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève).

Documentation et supports pour l'élaboration de la décoration et de la collation.

6. Consignes.

➤ **tâche à effectuer et production attendue (pratique+ interview).**

Dans le souci du bien-être, de l'épanouissement et de l'autonomie de l'enfant, en respectant les règles déontologiques, d'hygiène et de sécurité, vous prenez en charge les enfants qui vous sont confiés pour la prise d'une collation.

En particulier, vous devez :

- concevoir, composer et préparer une collation équilibrée (à l'école ou avec les enfants en situation réelle);
- préparer une décoration de table (set, serviettes, décoration...) selon le thème, en respectant les techniques choisies ;
- dresser la table en utilisant ces décorations préparées au cours de techniques éducatives
- préparer les enfants à une collation et les accompagner dans la prise de celle-ci (parler avec eux, rappeler les règles de politesse ou bonnes manières si besoin, ...) ;
- établir une relation agréable avec les enfants ;
- favoriser l'autonomie de chaque enfant.

Au terme de votre travail, vous remettez en ordre et éliminez les déchets selon les normes. Vous devez pouvoir justifier vos choix.

➤ **contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis.**

L'élève apportera

- le matériel et les denrées nécessaires à la préparation de la collation ;
- les éléments décoratifs qu'il aura préparés au cours de Techniques Educatives (supervision technique).

Dans ses choix, l'élève doit prendre en compte les contraintes liées aux ressources matérielles disponibles pour l'ensemble des élèves dans le cadre de l'épreuve. Le manque de matériel ne peut être invoqué pour justifier un manquement.

➤ **conditions matérielles.**

L'élève dispose :

- de l'infrastructure de cuisine du lieu de l'épreuve (école, stage, site externe, ...),
- du matériel de techniques éducatives.

➤ **temps accordé pour la réalisation du travail.**

- Recherche documentaire et préparation des décorations sous la supervision technique du professeur de techniques éducatives : 2 semaines avant l'épreuve ;
- Epreuve pratique : 3 X le temps professionnel ;
- Défense orale : 15'.

7. Professeur-accompagnateur.

Discipline : diététique ou techniques éducatives.

Section : Puériculture

Classement : Professionnel

Niveau : 5^{ème}

Intitulé : Mise en scène ludique d'une collation simple.

Epreuve intermédiaire

BULLETIN – EACi 1

Critère	Indicateur	Appréciation
Se gérer	➤ Met en œuvre les mesures ergonomiques, de sécurité et d'hygiène nécessaires à sa propre protection.	NA / A
Respecter son environnement	➤ Trie, gère et élimine les déchets dans le respect des normes environnementales. ➤ Entretient le matériel.	NA / A
Interpréter Pertinence	➤ Comprend et respecte les consignes. ➤ Prend en compte le contexte, en particulier les caractéristiques et les besoins de l'enfant.	NA / A
Mener une recherche	➤ Se documente utilement (recettes, idées de décoration). ➤ S'informe auprès des personnes-ressources.	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les étapes de l'intervention sont logiques. ➤ Les arguments sont pertinents. ➤ Les choix sont cohérents. ➤ Les savoirs nécessaires sont mobilisés, les explications sont adaptées. ➤ Les techniques sont mises en œuvre correctement et à bon escient. ➤ L'autonomie de l'enfant est favorisée. ➤ La sécurité de l'enfant est préservée. ➤ Le bien-être de l'enfant est respecté. ➤ L'élève établit une relation positive avec les enfants qui lui sont confiés. ➤ Le transfert à d'autres situations est adéquat. ➤ Les compétences exercées en stages et liées à l'accompagnement à la prise d'un repas sont maîtrisées. 	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	➤ La terminologie spécifique est utilisée. ➤ L'expression verbale et non verbale est adaptée à l'interlocuteur et compréhensible.	NA / A
S'organiser	➤ Le matériel nécessaire est préparé. ➤ L'intervention est planifiée, le temps est géré.	NA / A

Commentaires et plan éventuel de remédiation

En date du, l'élève (Nom, Prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau : 5^{ème}

Classement : Professionnel

Section : Puériculture

Intitulé : Les soins d'hygiène et de confort et la sieste.

Epreuve EACi 2 + ressources

CAHIER DES CHARGES – EACi 2 + ressources

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 1. Eduquer, socialiser l'enfant :

1.4.1/1.4.2/1.4.3/1.4.4/1.4.5/1.4.6/1.4.7/1.4.9/1.4.10/1.5.1/1.5.2/1.5.3/1.5.4/11.7.1/1.7.2/1.13.1/1.13.2/1.14.1

Fonction 2. Fonction de soins et de santé, prévention de la santé :

2.1.1/2.1.2/2.2.2/2.2.3/2.3.1/2.5.1/2.5.3/2.11.1/2.12.1/2.13.1/2.13.2/2.13.3/2.13.4/2.13.5/2.14.1/2.23.1/2.24.1/ 2.25.1/2.26.1/2.31.1/2.31.2/2.31.3/2.32.1/2.33.1

Fonction 5. Fonction sociale et de communication : 5.6.1/5.6.2

Fonction 6. Déontologie : 6.1.1/6.1.2/6.1.3/6.1.5/6.5.1/6.5.2/6.6.1/6.6.2

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Il est 8 heures. Vous êtes en stage en crèche. Vous venez de sortir du vestiaire et entrez dans le service des bébés. La puéricultrice vous demande de changer Augustin (8 mois) car il doit aller à la sieste. Lorsque vous allez voir l'enfant, il vous regarde étonné. Une forte odeur se dégage de son linge et vous observez des petites sécrétions à l'intérieur de son nez. La puéricultrice vous signale que sa Maman a apporté un tube d'Inotylol.

En fin d'après-midi, la Maman d'Augustin vous interpelle car elle a entendu parler d'une épidémie de poux dans la crèche et souhaiterait savoir quels sont les enfants de la section qui sont concernés ».

3. Invariants

- Concevoir et réaliser des soins d'hygiène et de confort chez l'enfant sain.
- Mise à la sieste.
- Élément déontologique: qualités, droits et devoirs de la puéricultrice et secret professionnel.
- Transmettre ses observations.

Hors contexte EAC : stériliser un biberon

4. Paramètres (variables)

- L'âge de l'enfant.
- Les particularités de l'enfant (allergies, rituels, habitudes, inconfort, nationalité,...).
- Le type de soins d'hygiène.
- Le contexte de l'épreuve (école, stage).
- Le développement psychomoteur de l'enfant et son degré d'autonomie.
- Le mode de transmission des observations.

Hors contexte EAC : le mode de stérilisation.

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Collecte des données relatives à l'enfant

6. Consignes

➤ **Tâche à effectuer et production attendue (pratique + interview)**

Epreuve EAC

Dans le souci du bien-être, de l'épanouissement et de l'autonomie de l'enfant, en respectant les règles déontologiques, d'hygiène et de sécurité, vous prenez en charge un enfant sain et réalisez les différents soins d'hygiène et de confort correspondant à ses besoins.

En particulier, vous :

- réalisez une prise en charge **complète** de l'enfant selon l'ordre de la démarche en soins;
- réalisez les soins d'hygiène indiqués ;
- mettez l'enfant au lit ;
- garantissez en priorité et sans aucun manquement possible **la sécurité physique** de l'enfant

Vous devez pouvoir justifier vos choix.

Vous travaillez seul.

Epreuve en biberonnerie

Vous effectuez la stérilisation adéquate.

➤ **Contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis.**

Pour l'épreuve EAC :

- vous ne prendrez connaissance de l'enfant à prendre en charge qu'au moment de l'épreuve ;
- vous vous présenterez en tenue de stage.

Pour l'épreuve en biberonnerie:

- sauf consigne contraire, vous disposez de son petit matériel ;
- vous êtes équipé de votre tenue professionnelle.

➤ **Conditions matérielles.**

L'élève disposera des éléments suivants:

- Pour l'épreuve EAC : matériel professionnel nécessaire à la prise en charge
- Pour l'épreuve en biberonnerie : matériel de stérilisation: biberons, tétines, stérilisateur,...

➤ **Temps accordé pour la réalisation du travail.**

- 30 minutes maximum pour les soins d'hygiène ;
- 20 minutes maximum pour la stérilisation d'un biberon.

7. Professeur-accompagnateur.

Discipline : TP stage ou soins (ressources : diététique)

Section : Puériculture

Classement : P

Niveau : 5^{ème}

Intitulé : Les soins d'hygiène et de confort et la sieste.

Epreuve non qualifiante - intermédiaire

BULLETIN – EACi 2+ ressources

Critère	Indicateur	Appréciation
Se gérer	➤ Met en œuvre les mesures ergonomiques, de sécurité et d'hygiène nécessaires à sa propre protection	NA / A
Respecter son environnement	➤ Trie, gère et élimine les déchets dans le respect des normes environnementales ➤ Entretien le matériel	NA / A
Interpréter Pertinence	➤ Effectue les prestations attendues ➤ Prend en compte le contexte, en particulier les caractéristiques, le développement psychomoteur et les besoins de l'enfant	NA / A
Mener une recherche	➤ Récolte les données manquantes ➤ Observe utilement les indices des besoins physiques et psychologiques de l'enfant	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les étapes de la prise en charge sont logiques ➤ Les arguments sont pertinents ➤ Les choix sont cohérents ➤ Les savoirs nécessaires sont mobilisés ➤ les explications sont adaptées ➤ Les techniques et les comportements sont mis en œuvre correctement et à bon escient, en particulier : <ul style="list-style-type: none"> - les techniques de soins et de désinfection - les gestes pour habiller et déshabiller - les comportements apaisants et sécurisants ➤ Le confort et le bien-être sont assurés ➤ L'autonomie de l'enfant est stimulée ➤ L'hygiène est assurée ➤ La sécurité physique est garantie ➤ Les attitudes sont professionnelles ➤ Les règles déontologiques sont respectées ➤ Le transfert à d'autres situations est adéquat ➤ La prise en charge est aboutie 	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les observations sont transmises utilement ➤ La terminologie spécifique est utilisée ➤ L'expression verbale et non verbale est adaptée à l'interlocuteur et compréhensible 	NA / A
S'organiser	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le travail est réalisé dans les temps impartis ➤ Le matériel nécessaire est préparé puis rangé en temps opportun et de manière appropriée 	NA / A
Ressources non contextualisées	➤ Stériliser un biberon	NA / A

Commentaires et plan éventuel de remédiation

En date du, l'élève (Nom, Prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau : 5^{ème}

Classement : P

Section : Puériculture

Intitulé : Le repas et le biberon intégrés dans un menu hebdomadaire adapté à l'enfant avec particularité alimentaire.

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES – EAC 1

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 2. Fonction de soins et de santé, prévention de la santé : 2.14.1/2.15.1/2.16.1/2.17.1/2.17.2/2.18.1/2.19.1/2.21.2/2.21.3/2.21.4/2.22.1

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Vous êtes puéricultrice en maison d'enfants. Vous devez élaborer un menu hebdomadaire équilibré pour un enfant de 8 mois allergique au lactose. Seules les incisives sont présentes. Il rejette les légumes verts.

Vous devez également préparer le biberon du matin d'un bébé de 3 mois d'un poids de 5,6 kgs ».

3. Invariants

- Enfant avec particularité alimentaire (régime particulier, habitude, goûts, religion, ...)
- Enfant sain
- Crèche ou maison d'enfant
- Utilisation de la règle d'Appert
- Préparation d'un biberon
- Elaboration d'un menu hebdomadaire (5 jours) varié et équilibré
- Préparation d'un repas
- Prise en compte les produits saisonniers
- Remise en ordre
- Importance et explication de la dimension éducative du repas

Remarque :

En stage, il est important de susciter l'observation de l'enfant et la collecte des données.

Les compétences suivantes devront être évaluées en EAC 4 (La prise en charge globale des soins à l'enfant) :

- observer et collecter les données relatives aux besoins en matière de repas et de biberon.
- administrer un biberon.
- administrer un repas.

4. Paramètres (variables)

- L'âge de l'enfant.
- Les particularités de l'enfant (allergies, habitudes, religion, ...).
- Les types de lait, de biberon, de tétine.
- Stade du développement de la dentition.
- Les saisons.
- Le poids de l'enfant.

5. **Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)**

Aucun

6. **Consignes**

➤ **Tâche à effectuer et production attendue (théorique et pratique + interview)**

Dans le souci du bien-être et de l'épanouissement de l'enfant, en respectant les règles déontologiques, d'hygiène et de sécurité, vous concevez les repas (biberon et menu hebdomadaire) adaptés aux enfants qui vous sont décrits.

En particulier, vous devez :

a) pour le biberon :

- Calculer la ration de lait selon la règle d'Appert
- Déterminer le nombre de biberons en fonction de l'âge de l'enfant
- Réaliser le biberon
- Faire la démonstration d'administration du biberon sur mannequin

b) pour le menu hebdomadaire (5 jours) :

- Rédiger le menu détaillé
- Préparer un repas qui vous est demandé
- Soigner la présentation
- Choisir la vaisselle qui convient.

Vous devez pouvoir justifier vos choix au niveau de :

- la technique de chauffe,
- la technique de stérilisation,
- le choix des aliments.

Vous devez également pouvoir expliquer les aspects éducatifs d'une situation de repas.

➤ **Contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

L'élève apportera les denrées nécessaires à la préparation du repas.

Dans ses choix, l'élève doit prendre en compte les contraintes liées aux ressources matérielles disponibles pour l'ensemble des élèves dans le cadre de l'épreuve. Le manque de matériel ne peut être invoqué pour justifier un manquement.

Les règles d'hygiène seront strictement respectées.

➤ **Conditions matérielles**

L'élève dispose de l'infrastructure de cuisine du lieu de l'épreuve.

➤ **Temps accordé pour la réalisation du travail**

- Préparation écrite : 50'
- Biberon : 15'
- Repas : deux fois le temps professionnel
- Défense orale : maximum 20'

7. **Professeur-accompagnateur**

Discipline : diététique

Section : Puériculture

Classement : Professionnel

Niveau : 5^{ème}

Intitulé : Le repas et le biberon intégrés dans un menu hebdomadaire adapté à l'enfant avec particularité alimentaire.

Epreuve qualifiante

BULLETIN – EAC 1

Critère	Indicateur	Appréciation
Se gérer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Met en œuvre les mesures ergonomiques, de sécurité et d'hygiène nécessaires à sa propre protection. 	NA / A
Respecter son environnement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Trie, gère et élimine les déchets dans le respect des normes environnementales. ➤ Entretient le matériel. 	NA / A
Interpréter Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respecte les consignes. ➤ Prend en compte le contexte, en particulier les caractéristiques et les besoins de l'enfant (voir texture, quantité, proportions, goût, choix des aliments, ...). 	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les étapes de l'intervention sont logiques. ➤ Les arguments sont pertinents. ➤ Les conclusions sont cohérentes. ➤ Les savoirs nécessaires sont mobilisés, les explications sont adaptées, en particulier les règles culinaires et diététiques ainsi que la dimension éducative. ➤ Les techniques sont mises en œuvre correctement et à bon escient, y compris la règle d'Appert. ➤ Les règles, normes et réglementations professionnelles sont respectées, en particulier les règles d'hygiène alimentaire (HACCP). ➤ L'attractivité de l'assiette (couleurs, présentation) est prise en compte. ➤ Le transfert à d'autres situations est adéquat. ➤ Le travail est mené à terme, y compris la remise en ordre. 	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La terminologie spécifique est utilisée. ➤ Les codes verbaux sont utilisés à bon escient et facilitent la lisibilité. ➤ La production est soignée. 	NA / A
S'organiser	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le matériel nécessaire est préparé. ➤ L'intervention est planifiée, le temps est géré. ➤ 	NA / A

Commentaires et plan éventuel de remédiation

En date du, l'élève (Nom, Prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau : 6^{ème}

Classement : Professionnel

Section : Puériculture

Intitulé : Décrire un enfant et proposer un jouet adapté à son âge.

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES – EAC 2

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction1. Eduquer, socialiser l'enfant 1.1.1./1.1.2/1.1.3/1.8.1.

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Vous travaillez dans une crèche où les trois sections sont regroupées. Ce matin, vous devez préparer le moment jeu du petit Louis, 8 mois. Vous devez choisir les jouets et concevoir l'aménagement de l'espace. Vous l'avez déjà observé globalement et vous avez notamment constaté qu'il termine sa familiarisation, qu'il se tient bien assis et adore produire des sons. »

3. Invariants

- Observation d'un enfant à l'aide d'une grille.
- Aménagement de l'espace jeu.
- Choix de jouets-types (minimum 2 jouets de catégories différentes) en fonction de l'âge.
- Transfert à d'autres âges (maximum 3)

4. Paramètres (variables)

- Age de l'enfant.
- Développement et besoins de l'enfant.

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Observation à l'aide d'une grille.

6. Consignes

➤ **Tâche à effectuer et production attendue (théorique)**

Dans le souci du bien-être et de l'épanouissement de l'enfant, en respectant les règles déontologiques, d'hygiène et de sécurité, choisissez les jouets de catégories différentes adaptés à l'âge de l'enfant observé.

En particulier, vous devez :

- sur base d'une grille d'observation, dresser le profil complet des capacités et besoins **effectifs** de l'enfant ;
- choisir les jouets et aménager l'espace.

Vous devez pouvoir :

- schématiser l'aménagement de l'espace ;
- expliquer et justifier vos choix et, notamment, décrire le potentiel éducatif des jouets que vous avez choisis ;
- transférer à d'autres âges.

➤ **Contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

L'élève doit avoir mené les observations demandées à l'aide de la grille prévue.

➤ **Conditions matérielles**

Néant.

➤ **Temps accordé pour la réalisation du travail**

Réalisation du schéma : 50 minutes.

Le temps accordé pour les choix et argumentations varie selon la forme de l'épreuve (orale et/ou écrite) et selon le nombre de cas.

7. Professeur-accompagnateur

Discipline : techniques éducatives

Section : Puériculture

Classement : Professionnel

Niveau : 6^{ème}

Intitulé : Décrire un enfant et proposer un jouet adapté à son âge.

Epreuve qualifiante

BULLETIN – EAC 2

Critère	Indicateur	Appréciation
Interpréter Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respecte les consignes. ➤ Prend en compte le contexte, en particulier l'âge de l'enfant. 	NA / A
Mener une recherche	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'observation du développement et des besoins de l'enfant est objective. ➤ Le potentiel ludique et éducatif du jouet est répertorié. 	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les choix sont cohérents. ➤ Les arguments sont pertinents, en particulier la justification de l'intérêt du jouet et des mesures de sécurité et d'hygiène. ➤ Les savoirs nécessaires sont mobilisés, les explications sont adaptées, en particulier le développement de l'enfant et ses besoins. ➤ Le transfert à d'autres situations est adéquat. ➤ Les compétences exercées en stages et liées à l'EAC sont maîtrisées. ➤ Le travail est abouti. 	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La terminologie spécifique est utilisée. ➤ Les codes verbaux et non verbaux (structure, ...) sont utilisés à bon escient et facilitent la lisibilité. ➤ La production est soignée. 	NA / A
S'organiser	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le travail est mené dans les temps impartis. 	NA / A
Commentaires et plan éventuel de remédiation		

En date du, l'élève (Nom, Prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau : 6^{ème}

Classement : P

Section : Puériculture

Intitulé : Concevoir et réaliser une activité éducative et socialisante.

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES – EAC 3

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 1. Eduquer, socialiser l'enfant : 1.1.11/1.5.1/1.5.2/1.5.3/1.5.4/1.5.6/1.5.10/1.6.1/1.6.2/1.8.1/1.8.2/1.11.1/1.11.2/1.13.1/1.13.2/1.13.3/1.13.4

Fonction 2. Fonction de soins et de santé, prévention de la santé :

2.14.1/2.16.1/3.2.1/3.3.1/5.9.1./6.1.2/6.1.3

Fonction 3. Organiser et planifier : 3.2.1/3.3.1

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Vous travaillez en école maternelle. L'institutrice de 2^e année vous demande de réaliser une activité culinaire en prenant en charge un groupe de 4 enfants de sa classe. Après vous être informé(e), vous trouvez à votre disposition un réfrigérateur contenant 6 œufs, du lait entier, du jus d'orange, deux pommes de terre, un oignon et des carottes ainsi que les produits non périssables suivants : chocolat noir en plaque, boîte d'abricots au sirop, bocal de cerises au jus, lait concentré, sucre fin et semoule, farine, levure chimique, Smarties, boîte de petits pois et paquet de spaghetti. Vous avez également accès à une plaque de cuisson et au matériel de cuisine de base. Après avoir fait connaissance des enfants et soumis ton projet à l'institutrice, vous organisez cette activité de la conception à la dégustation ».

3. Invariants

- Prise en charge d'un groupe d'enfants de même âge.
- Une activité éducative et socialisante.
- Conception et réalisation.

4. Paramètres (variables)

- Nombre d'enfants (min 2 – max 4).
- Age des enfants.
- Thématique de l'activité éducative et socialisante (culinaire, psychomotrice, créative, ...).
- But éducatif (imposé ou choisi).
- Ressources disponibles.
- Moment de la journée.
- Lieu.

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Centres d'intérêt et événements relatifs aux enfants pris en charge (projet de classe, anniversaire, nouveau condisciple, ...).

Ressources disponibles (budget, matériel).

6. Consignes

➤ **Tâche à effectuer et production attendue (pratique + interview)**

Dans le souci du bien-être, de l'épanouissement et de l'autonomie de l'enfant, en respectant les règles déontologiques, d'hygiène et de sécurité, vous prenez en charge le groupe d'enfants qui vous est confié pour une activité adaptée aux thématiques du moment et au contexte matériel.

En particulier, vous devez :

- proposer un projet d'activité, le justifier et, en concertation avec le responsable, l'adapter ;
- réaliser la fiche d'activité selon les consignes reçues dans le cadre des cours et la soumettre au responsable avant sa mise en œuvre ;
- préparer un matériel didactique adapté ;
- aménager l'espace ;
- gérer l'activité, le groupe et les relations à chaque enfant (préparation, animation, ...).

Au terme de l'activité vous remettez en ordre.

Vous devez pouvoir justifier vos choix.

➤ **Contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

Chaque enfant sera l'objet de toute votre attention et trouvera sa place dans l'activité.

➤ **Conditions matérielles**

- L'institution concernée met à disposition le matériel suffisant pour l'épreuve.
- L'élève doit fournir tout autre matériel choisi pour l'activité.

➤ **Temps accordé pour la réalisation du travail**

- Epreuve pratique : 2 fois le temps professionnel.
- Interview : 20 minutes.

7. Professeur-accompagnateur

Discipline : techniques éducatives

Section : Puériculture

Classement : Professionnel

Niveau : 6^{ème}

Intitulé : Concevoir et réaliser une activité éducative et socialisante.

Epreuve qualifiante

BULLETIN – EAC 3

Critère	Indicateur	Appréciation
Se gérer	➤ Met en œuvre les mesures ergonomiques, de sécurité et d'hygiène nécessaires à sa propre protection.	NA / A
Respecter son environnement	➤ Trie, gère et élimine les déchets dans le respect des normes environnementales. ➤ Entretien le matériel.	NA / A
Interpréter Pertinence	➤ Respecte les consignes. ➤ Prend en compte le contexte, en particulier les caractéristiques et les besoins de chaque enfant.	NA / A
Mener une recherche	➤ Interroge les personnes-ressources, s'informe. ➤ Observe utilement.	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	➤ Les étapes de l'activité sont logiques. ➤ Les arguments sont pertinents. ➤ Les conclusions sont cohérentes. ➤ Les savoirs nécessaires sont mobilisés, les explications sont adaptées. ➤ Les techniques sont mises en œuvre correctement et à bon escient, y compris l'observation et l'écoute. ➤ L'autonomie de l'enfant est prise en compte. ➤ Les attitudes sont professionnelles. ➤ Les règles, normes et réglementations professionnelles sont respectées. ➤ Les compétences exercées en stages et liées à l'EAC sont maîtrisées. ➤ La prise en charge est aboutie.	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	➤ La terminologie spécifique est utilisée. ➤ L'expression verbale et non verbale est adaptée à l'interlocuteur et compréhensible.	NA / A
S'organiser	➤ Le matériel nécessaire est préparé. ➤ L'intervention est planifiée. ➤ La tâche est réalisée dans les temps impartis.	NA / A
Commentaires et plan éventuel de remédiation		

En date du, l'élève (Nom, Prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau : 6^{ème}

Classement : Professionnel

Section : Puériculture

Intitulé : La prise en charge globale des soins à l'enfant.

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES – EAC 4

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 1. Eduquer, socialiser l'enfant

1.4.1/1.4.2/1.4.3/1.4.4/1.4.5/1.4.6/1.4.7/1.4.9/1.4.10/1.7.1/1.7.2/1.11.1/1.11.2/1.12.1/1.12.2/
1.13.1/1.13.2/1.13.3/1.13.4/1.14.2/

Fonction 2. Fonction de soins et de santé, prévention de la santé :

2.1.1/2.2.1/2.2.2/2.2.3/2.3.1/2.4.1/2.4.2/2.4.3/2.4.4/2.4.5/2.4.6/2.5.1/2.5.2/2.5.3/2.5.4/2.5.5/2.6.1/
2.7.1/2.7.3/2.7.6/2.8.1/2.8.2/2.9.1/2.10.1/2.10.2/2.11.1/2.12.1/2.13.1/2.13.2/2.13.3/2.13.4/2.13.5/
2.14.1/2.15.1/2.24.1/2.25.1/2.26.1/2.27.1/2.27.2/2.28.1/2.28.2/2.28.3/2.28.4/2.28.5/2.29.1/
2.29.2/2.29.3/2.30.1/2.30.2/2.31.1/2.31.2/2.32.1/2.31.2/2.31.3/2.32.1/2.33.2/2.35.1/2.35.2/2.35.3/
2.35.4

Fonction 3. Organiser et planifier : 3.1.1

Fonction 4. Assurer le gestion et l'administration : 4.1.1

Fonction 5. Fonction sociale et de communication : 5.3.1/5.6.1/5.6.2/5.8.4/5.9.1/
5.12.1/5.12.2/5.13.1

Fonction 6. Déontologie : 6.1.1/6.1.2/6.1.3/6.1.5/6.3.1/6.4.1/6.5.1/6.5.2/6.6.1/6.6.2

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Vous travaillez en crèche.

Vous assurez les soins tels que l'administration des repas, la mise au lit, etc.

C'est le jour de la consultation ONE et donc de la prise des paramètres de croissance des enfants de la section des bébés. La responsable vous demande de vous occuper de Léonie (7mois).

Il est 15 heures. Il est l'heure de lever la petite Juliette (18 mois) et de la changer. En arrivant près de son petit lit, vous sentez une odeur nauséabonde et vous observez que le drap et le body de Juliette sont souillés. Elle a vomi son repas de midi. Juliette est assise dans son lit. Elle est toute pâle et sanglote. Elle serre très fort son doudou. Celui-ci est tout taché.

Vous avez appelé l'infirmière qui vous demande d'administrer du Motilium sirop dose/poids.

Au même moment, Gaspard, 2 ans trébuche sur le tapis et se cogne sur le coin de la table à langer. Il se met à pleurer et touche son nez. Vous observez une épistaxis.

Lors des soins apportés à Gaspard (vous le rafraîchissez), vous observez des hématomes à différents endroits sur son corps.

La maman de Juliette se présente à vous pour reprendre sa fille ».

3. Invariants

- Concevoir et réaliser des soins d'hygiène, de santé et d'urgence chez l'enfant
- Prendre les paramètres nécessaires à la prise en charge de l'enfant
- Réagir en fonction des priorités
- Eléments déontologiques: qualités et compétences de la puéricultrice, l'ONE, le secret professionnel et la maltraitance
- Observer et collecter les données relatives aux besoins en matière de repas et de biberon
- Administrer un biberon et/ou un repas

4. Paramètres (variables)

- Enfant malade ou perturbé ou sain (surveillance)
- L'âge de l'enfant.
- Le nombre d'enfants (1 à 4).
- Les particularités de l'enfant (besoins, allergies, habitudes,...).
- Le type de soins d'hygiène, de santé et d'urgence, y compris le sommeil.
- Les comportements de l'enfant (morsure, opposition, ...).
- Le développement psychomoteur de l'enfant et son degré d'autonomie.
- La structure d'accueil et le matériel mis à disposition des enfants et /ou de l'élève.
- Situation réelle ou fictive
- Transmission d'informations (aux parents, au collègue)

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Renseignements sur les soins inhabituels à effectuer selon la situation (ex: réaliser une pesée pour déterminer le dosage d'un médicament à administrer).

6. Consignes

➤ Tâche à effectuer et production attendue (pratique + interview)

Dans le souci du bien-être, de l'épanouissement et de l'autonomie de l'enfant, en respectant les règles déontologiques, d'hygiène, de prophylaxie et de sécurité, vous prenez en charge les enfants qui vous sont confiés.

En particulier, vous:

- établissez les priorités et vous organisez en conséquence
- réalisez les soins selon les problématiques de l'enfant (administration d'un médicament, réagir à la sonnerie d'un monitoring d'apnée,...).

Vous effectuez les tâches administratives justifiées par la prise en charge.

Vous devez pouvoir expliquer et justifier vos démarches, en particulier mettre en évidence toutes les précautions qui s'imposent.

➤ **Contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

- L'élève travaille en autonomie ;
- L'élève ne prend connaissance de la situation qu'au moment de l'épreuve ;
- L'élève se présente en tenue de stage.

➤ **Conditions matérielles**

L'élève disposera des éléments suivants:

- matériel professionnel nécessaire à la prise en charge ;
- en salle de technique, mannequin adapté.

➤ **Temps accordé pour la réalisation du travail**

- Partie pratique, y compris les tâches administratives: environ deux fois le temps professionnel
- Interview: 10'
- En situation fictive : préparation écrite : 30'

7. Professeur-accompagnateur:

Discipline: Soins ou PP stage

Section : Puériculture

Classement : P

Niveau : 6^{ème}

Intitulé : La prise en charge globale des soins à l'enfant

Epreuve qualifiante

BULLETIN – EAC 4

Critère	Indicateur	Appréciation
Se gérer	➤ Met en œuvre les mesures ergonomiques, de sécurité et d'hygiène nécessaires à sa propre protection	NA / A
Respecter son environnement	➤ Trie, gère et élimine les déchets dans le respect des normes environnementales ➤ Entretien le matériel	NA / A
Interpréter Pertinence	➤ Respecte les consignes ➤ Prend en compte le contexte et les priorités	NA / A
Mener une recherche	➤ Consulte utilement les documents professionnels (carnet de soins, ...) ➤ Interroge les personnes-ressources ➤ Observe utilement les indices des besoins physiques et psychologiques de l'enfant	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	➤ Les étapes de la prise en charge sont logiques ➤ Les arguments sont pertinents ➤ Les choix sont cohérents ➤ Les savoirs nécessaires sont mobilisés ➤ Les explications sont adaptées ➤ Les techniques et les comportements sont mis en oeuvre correctement et à bon escient ➤ L'autonomie de l'enfant est prise en compte ➤ La sécurité est garantie ➤ Les règles déontologiques sont respectées ➤ Les attitudes sont professionnelles ➤ Le transfert à d'autres situations est adéquat ➤ Les compétences exercées en stages et liées à l'EAC sont maîtrisées ➤ La prise en charge est aboutie	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	➤ Les observations sont transmises utilement ➤ La terminologie spécifique est utilisée ➤ L'expression verbale et non verbale est adaptée à l'interlocuteur et compréhensible	NA / A
S'organiser	➤ Le matériel nécessaire est préparé ➤ L'intervention est planifiée, le temps est géré	NA / A

Commentaires et plan éventuel de remédiation

En date du, l'élève (Nom, Prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau : 7^{ème}

Classement : P

Section : Puériculteur/puéricultrice

Intitulé : S'approprier le projet éducatif, acquérir une identité professionnelle

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES – EAC 5

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 2. Fonction de soins et de santé, prévention de la santé : 2.20.1./2.21.1.

Fonction 3. Organiser et planifier : 3.4.1./3.4.2.

Fonction 5. Fonction sociale et de communication : 5.1.1./5.1.2./5.1.3./5.1.4./5.1.5./5.3.2.

Fonction 6. Déontologie : 6.1.4./6.6.3.

Fonction 7. Auto –analyse : 7.3.2./7.3.3.

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Tu viens d'être diplômée puéricultrice et tu es plébiscité(e) par deux milieux d'accueil de la petite enfance, qui te proposent des conditions de travail similaires.

Tu disposes des deux projets éducatifs pour choisir l'emploi qui correspond le mieux à ta vision du métier. Il te reste à dresser pour chacun les éléments qui te paraissent pertinents pour motiver ta décision.

Tu vas aussi devoir passer un entretien d'embauche dans l'institution choisie. Il s'agira de montrer comment tu es capable de t'adapter au projet éducatif, d'en percevoir les difficultés et de proposer des idées personnelles adaptées ».

3. Invariants

- Choisir un projet éducatif et motiver son choix
- Illustrer le travail de la puéricultrice par rapport à un aspect d'un projet éducatif
- S'inscrire dans un projet : proposer une piste personnelle et détecter une difficulté

4. Paramètres (variables)

- Type de milieu d'accueil
- Choix du projet éducatif à analyser (imposé ou au choix de l'élève)

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Relever les pratiques professionnelles novatrices présentes dans le projet éducatif et se documenter

6. Consignes

➤ **Tâche à effectuer et production attendue (théorique)**

Dans le souci de vos missions de puériculteur/puéricultrice, du bien-être, de l'épanouissement et de l'autonomie de l'enfant et du partenariat avec les parents et dans le respect des règles déontologiques et de la législation professionnelle, vous devez sélectionner un projet éducatif qui correspond à votre conception du rôle de puériculteur/puéricultrice et l'analyser de manière critique.

En particulier:

- vous effectuez les recherches nécessaires à la compréhension du projet, en particulier en ce qui concerne les aspects innovants,
- vous listez les éléments qui ont motivé votre choix,
- vous vous inscrivez dans le projet choisi.

Vous devez pouvoir justifier vos choix.

➤ **Contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

Néant

➤ **Conditions matérielles**

Néant

➤ **Temps accordé pour la réalisation du travail**

- Si préparation à domicile: maximum deux semaines avant l'épreuve
- Si préparation à l'école: 3 périodes de 50' par projet à analyser
- Défense orale : 20'

7. Professeur-accompagnateur

Discipline : soins ou psychologie

Section : Puériculteur/puéricultrice

Classement : P

Niveau : 7^{ème}

Intitulé : S'approprier le projet éducatif, acquérir une identité professionnelle

Epreuve qualifiante

BULLETIN – EAC 5

Critère	Indicateur	Appréciation
Interpréter Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respecte les consignes ➤ Respecte le contenu du projet éducatif 	NA / A
Mener une recherche	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les informations sur les pratiques professionnelles novatrices sont recueillies 	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les arguments sont pertinents, la réflexion est critique ➤ Les conclusions sont cohérentes, les choix et les propositions d'adaptation sont judicieux ➤ Les savoirs nécessaires sont mobilisés ➤ Le travail est abouti 	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La terminologie spécifique est utilisée ➤ Les codes verbaux et non verbaux (structure, ...) sont utilisés à bon escient et facilitent la communication 	NA / A
Commentaires et plan éventuel de remédiation		

En date du, l'élève (Nom, Prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau : 7^{ème}

Classement : P

Section : Puériculteur/puéricultrice

Intitulé : Prendre en charge un enfant à besoins particuliers

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES – EAC 6

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 1. Eduquer, socialiser l'enfant :

1.1.1/1.1.4/1.1.5/1.1.6/1.1.7/1.1.8/1.1.9/1.1.10/1.1.11/1.1.12/1.2.1/1.2.2/1.2.3/1.2.4/1.7.3/1.7.4/
1.7.5/1.7.10/1.9.1/1.9.2/1.9.3/1.9.4/1.9.5/1.9.6/1.10.1/1.10.2/1.10.3

Fonction 2. Fct de soins et de santé, prévention de la santé : 2.12.1/2.34.1/2.34.2

Fonction 6. Déontologie : 6.1.4

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Vous êtes puéricultrice dans une classe maternelle de l'enseignement spécialisé.

Vous allez vous occuper exclusivement de quatre enfants. Sur base de leur dossier et de vos observations à l'aide d'une grille, vous établissez que :

- Hugo, 5 ans, présente un trouble de la relation (mutisme, isolement, manque de réactivité) et de l'attention,*
- Marco, 5 ans, paraplégique, se déplace aisément en chaise roulante électrique,*
- Pierre, 8 ans, présente un retard mental (trisomie du chromosome 21), âge mental de 5 ans, et est enthousiaste*
- Thomas, 5 ans, mal entendant est appareillé et n'utilise pas la langue des signes. Il est un peu craintif mais dynamique.*

En début de journée, vous les accueillez par un moment jeu. Vous proposez à chacun un jouet qui lui convient et vous l'aidez à s'approprier le jeu. Au besoin, vous apportez les adaptations nécessaires.

Vous avez été chargé(e) de mener l'activité culinaire du lundi matin.

Vous décidez de réaliser avec ces enfants une salade de fruits car ils n'en ont jamais préparée et ils auront ainsi une collation « vitaminée » juste avant la récréation ».

3. Invariants

- Conception et mise en oeuvre de la stratégie d'une activité ludique ou artistique adaptée à un enfant ou à un groupe d'enfants
- Identification de besoins particuliers à partir d'observations systématiques (grille) et du dossier
- Choix et aménagement d'un jeu ou d'un jouet adapté aux développements et aux besoins particuliers de chaque enfant, accompagnement

4. Paramètres (variables)

- Le nombre d'enfants à besoins particuliers observés (minimum 2, maximum 5)
- Les enfants concernés, qui peuvent être choisis par l'élève (avec approbation du professeur responsable) ou imposés.
- Les pathologies ou troubles présentés par les enfants et les particularités qui y sont liées (handicap ou trouble du comportement ou maladie ou problématique sociale ou ...)
- L'âge des enfants.
- Le ou les jeux et jouets, qui peuvent être individuels ou destinés à un groupe.
- L'activité ludique ou artistique, qui peut concerner un enfant ou un groupe d'enfants (minimum 2 et maximum 5)
- La nature de l'activité, qui peut être choisie par l'élève ou imposée.
- L'observation des enfants, qui peut être réalisée par l'élève (stage) ou avoir été menée par ailleurs, l'élève disposant d'un bilan détaillé.

Remarque : il est possible d'évaluer les compétences relatives aux enfants à besoins particuliers au travers d'une étude de cas théorique et de réserver l'évaluation des compétences pratiques d'accompagnement du jeu au public rencontré en stage, avec ou sans besoins particuliers.

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

Les spécificités de chaque enfant (dossier + observation)

6. Consignes

➤ **Tâche à effectuer et production attendue (théorique et pratique avec interview)**

Dans le souci du bien-être, de l'épanouissement et de l'autonomie de l'enfant, en respectant les règles déontologiques, d'hygiène et de sécurité, vous prenez en charge les enfants qui vous sont confiés.

En particulier, vous devez :

- prendre connaissance des caractéristiques (développement, besoins et limites) de chaque enfant et dégager des besoins ;
- proposer un jeu ou un jouet pour chacun et les adaptations éventuellement nécessaires ;
- expliquer trois raisons pour lesquelles le jeu choisi convient à l'enfant ;
- gérer le moment jeu ;
- décrire la préparation de l'activité et son déroulement prévu ;
- justifier l'adéquation de cette activité et des aménagements prévus ;
- mettre en œuvre l'activité.

➤ **Contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

L'activité préparée doit être conçue pour être menée par l'élève seul.

➤ **Conditions matérielles**

S'il s'agit d'une étude de cas théorique, l'élève doit disposer des grilles d'observation complétées et des éléments du dossier. En stage, l'élève doit avoir accès au dossier de l'enfant et disposer de grilles d'observation vierges.

➤ **Temps accordé pour la réalisation du travail**

Interview : présentation orale éventuelle du travail : 15' – argumentation : 10'

7. Professeur-accompagnateur

Discipline : PP stage

Section : Puériculteur/puéricultrice

Classement : P

Niveau : 7^{ème}

Intitulé : Prendre en charge un enfant à besoins particuliers

Epreuve qualifiante

BULLETIN – EAC 6

Critère	Indicateur	Appréciation
Interpréter Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respecte les consignes ➤ Prend en compte le contexte, en particulier les caractéristiques et les besoins de l'enfant 	NA / A
Mener une recherche	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Récolte les données manquantes 	
Construire une réponse Cohérence interne Ressources Complétude	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les étapes de l'intervention sont logiques ➤ Les arguments sont pertinents ➤ Les savoirs nécessaires sont mobilisés ➤ Les attitudes relationnelles sont professionnelles, ➤ Les compétences propres à l'EAC et exercées en stages sont maîtrisées ➤ Les particularités en matière d'hygiène et de sécurité sont spécifiées ➤ La prise en charge est aboutie 	NA / A
Communiquer Lisibilité et soin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La terminologie spécifique est utilisée ➤ Les codes verbaux et non verbaux (structure, ...) sont utilisés à bon escient et facilitent la communication 	NA / A
Commentaires et plan éventuel de remédiation		

En date du, l'élève (Nom, Prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction

Niveau : 7^{ème}

Classement : P

Section : Puériculteur/puéricultrice

Intitulé : L'accompagnement de l'enfant et de ses parents en équipe pluridisciplinaire

Epreuve qualifiante

CAHIER DES CHARGES – EAC 7

1. Relevé, dans le PF, des CM mobilisées dans le cadre de l'EAC

Fonction 1. Eduquer, socialiser l'enfant :

1.4.8/1.5.5/1.5.7/1.5.8/1.12.3/1.14.1/1.14.3/1.14.4

Fonction 2. Fonction de soins et de santé, prévention de la santé :

2.7.4/2.7.5/2.33.3/2.34.4/2.37.1/2.37.2/2.37.3/2.38.1/2.38.2/2.38.3/2.37.3/2.38.1/2.38.2/2.38.3

Fonction 3. Organiser et planifier : 3.1.2/3.1.3

Fonction 4. Assurer la gestion et l'administration : 4.3.1/4.3.2

Fonction 5. Fonction sociale et de communication : 5.3.2/5.8.1/5.8.2/5.8.3/5.9.2/5.10.1/5.11.1/5.14.1/
5.14.2/5.14.2

Fonction 6. Déontologie : 6.1.4

Fonction 7. Fonction d'auto-analyse : 7.1.1

2. Scénario illustratif de la mise en situation professionnelle

« Vous êtes puéricultrice en crèche. Vous accueillez Ludovic, 14 mois, et sa maman à leur arrivée. C'est le jour de la consultation et la maman de Ludovic, mère célibataire, s'inquiète : son fils ne marche pas encore. Elle vous prévient qu'elle viendra chercher Ludovic à 13H. Vous préparez Ludovic à la visite médicale prévue à 11H et l'accompagnez.

Après avoir effectué le suivi en équipe, vous êtes chargée par votre responsable d'informer la maman.

Imprévu : la maman téléphone à 10H pour prévenir qu'elle viendra à 16H. Vous avez terminé votre service à 14H ».

3. Invariants

- Accueil
- Relations de collaboration avec un ou des parents-et avec l'équipe
- Explications adaptées à l'enfant
- Communication et transmission d'informations
- Utilisation d'outils de communication professionnels
- Adaptation de son emploi du temps en fonction des priorités (imprévu)

4. Paramètres (variables)

- Le choix du cas à traiter peut-être proposé par l'élève ou imposé
- Le lieu
- La situation professionnelle (âge de l'enfant, sujet de l'échange, évènements éventuels et faits observés, ...) et la nature des informations
 - Le contexte de la relation (moment, initiative de la rencontre ou de l'échange, urgence, ...)
 - Le sens de la transmission : équipe-puéricultrice ; puéricultrice-parents, et vice-versa selon le moment envisagé et les circonstances
 - L'interlocuteur de la famille
 - L'information à donner à l'enfant lui-même
 - La composition de l'équipe impliquée
 - Le nombre d'enfants et de parents concernés (minimum 1 – maximum 4)
 - Le type de transmission (orale ou écrite, de visu, par téléphone ou par note écrite)

5. Indices non fournis au départ (et impliquant donc une activité de recherche de l'élève)

- Les outils et procédures propres à l'institution
- La collecte des données

6. Consignes

➤ **Tâche à effectuer et production attendue (théorique et/ou pratique + interview)**

Dans le souci du bien-être, de l'épanouissement et de l'autonomie de l'enfant, en respectant les règles déontologiques, d'hygiène et de sécurité, vous participez à la prise en charge des enfants -en collaboration avec leurs parents et l'équipe interdisciplinaire.

Dans ce contexte, vous devez :

- observer puis identifier les informations à fournir ou à demander
 - aux parents,
 - à l'équipe ;
- mener les démarches nécessaires (rencontre, note, carnet de liaison, compte-rendu en réunion, ...) en veillant à respecter les procédures et les outils prévus par l'institution ;
- assurer l'accueil des enfants et de leurs parents ;
- rendre compte des démarches mises en place.

Vous devez pouvoir justifier vos choix.

Vous procéderez à une autoévaluation et proposerez des pistes d'amélioration.

➤ **Contraintes particulières imposées pour la réalisation de la tâche et pour le seuil minimum de qualité requis**

- En stage, soumettre préalablement le cas choisi à l'approbation du professeur responsable ou traiter le cas imposé ;
- Respecter les limites de sa fonction de puériculteur/trice et de stagiaire;

➤ **Conditions matérielles**

L'élève doit avoir accès aux outils de communication professionnels

➤ **Temps accordé pour la réalisation du travail**

- Si préparation écrite : temps à déterminer en fonction des consignes spécifiques
- Défense orale : l'élève dispose de maximum 15'

7. Professeur-accompagnateur

Discipline : soins ou psycho-pédagogie

Section : Puériculteur/puéricultrice

Classement : P

Niveau : 7^{ème}

Intitulé : L'accompagnement de l'enfant et de ses parents en équipe pluridisciplinaire

Epreuve qualifiante

BULLETIN – EAC 7

Critère	Indicateur	Appréciation
Coopérer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'inscrit dans l'équipe interdisciplinaire ➤ Collabore avec les parents ➤ Respecte les spécificités et les différences (parents) 	NA / A
Interpréter Pertinence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respecte les consignes ➤ Prend en compte le contexte, en particulier l'organisation institutionnelle, les événements et les demandes ➤ Identifie les spécificités et les différences (parents) 	NA / A
Mener une recherche	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les informations nécessaires sont récoltées 	NA / A
Construire une réponse Cohérence interne Ressources	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les priorités sont détectées et gérées ➤ Les savoirs nécessaires sont mobilisés et les explications, adaptées ➤ L'élève facilite la séparation / les retrouvailles avec les parents. ➤ Les attitudes sont professionnelles, ➤ Les règles, normes et réglementations professionnelles sont respectées ➤ Le transfert à d'autres situations est effectué ➤ Les compétences propres à l'EAC et exercées en stages sont maîtrisées 	NA / A
Complétude	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La prise en charge est aboutie 	
Communiquer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'accueil est chaleureux et rassurant, tant pour les enfants que pour les parents. ➤ La transmission des informations est fidèle et exacte. ➤ La transmission des informations est réalisée dans le respect des modes de communication spécifiques au milieu d'accueil. ➤ La technique de l'écoute active est utilisée. ➤ Les explications sont accessibles à l'enfant / au parent 	NA / A
S'auto-évaluer	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'élève identifie des forces et des faiblesses ➤ L'autoévaluation est objective ➤ L'élève propose des pistes d'amélioration 	NA / A

Commentaires et plan éventuel de remédiation

En date du, l'élève (Nom, Prénom)
a présenté et (*biffer les mentions inutiles*) :

- a réussi l'épreuve, il maîtrise les compétences.
- a échoué à l'épreuve, il ne maîtrise pas les compétences.
- après remédiation, a réussi une épreuve et remédié à ses lacunes. Il maîtrise les compétences.

Pour le jury

La direction